COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le samedi 31 janvier 2026

Droit de retrait des agents de la PMI d'Acoua : le Département-Région de Mayotte pleinement mobilisé

Le Département-Région de Mayotte, en lien avec la Direction de la Protection maternelle et infantile (PMI), prend acte de l'exercice du droit de retrait par certains agents de la PMI d'Acoua, dans un contexte marqué par les dégradations importantes des infrastructures à la suite du passage du cyclone Chido.

La collectivité rappelle que la sécurité des usagers et des agents constitue une priorité absolue. À ce titre, des mesures d'urgence ont été engagées dès l'après-cyclone, notamment le bâchage provisoire de la toiture et la sécurisation des locaux. Toutefois, l'intensification des précipitations et l'usure des dispositifs temporaires ont entraîné de nouvelles infiltrations et dégradations, nécessitant des interventions complémentaires.

La mise en œuvre des travaux de réhabilitation s'inscrit dans le strict respect des procédures réglementaires en vigueur, lesquelles impliquent des délais incompressibles. Dans ce cadre, des opérations de re-bâchage ainsi que la remise en état de certains équipements techniques, notamment de climatisation, sont actuellement engagées selon les procédures applicables aux marchés publics et aux interventions d'urgence.

Plus largement, le réseau des PMI du territoire a été fortement impacté :

- Trois structures ont été totalement détruites et nécessiteront une reconstruction quasi intégrale ;
- Cinq sites ont été temporairement fermés à l'initiative de la Direction de la PMI afin de permettre la réalisation de travaux d'urgence et d'assurer la mise en sécurité des usagers et des agents ;
- La quasi-totalité des PMI encore en activité présente des dégradations affectant partiellement les locaux de consultation.

Malgré ces conditions difficiles, les personnels de la PMI poursuivent leurs missions essentielles de soins et de prévention auprès de la population, avec un engagement

CONTACTS PRESSE
Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00
Zaïnaba MOHAMED • +262 693 02 43 04

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE
112 Bd Halidi Sélémani - BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr

exemplaire et un sens aigu du service public. La collectivité tient à saluer leur professionnalisme et leur mobilisation au service des familles mahoraises.

Le Département-Région de Mayotte partage la volonté des agents de disposer de conditions de travail pleinement sécurisées et reste pleinement mobilisé pour apporter des solutions rapides et durables. Le dialogue social se poursuit dans les instances compétentes afin d'informer les organisations syndicales représentatives de l'état d'avancement des actions engagées et des perspectives de reconstruction.

Enfin, la collectivité rappelle que certains indicateurs de santé publique, tels que la mortalité infantile ou les taux de malformations, relèvent des compétences du Centre hospitalier de Mayotte (CHM) et de l'Agence régionale de santé (ARS).

Le Département-Région de Mayotte réaffirme sa détermination à reconstruire durablement les infrastructures de la PMI et à garantir un service public de santé de proximité de qualité, dans l'intérêt des usagers et des agents.

CONTACTS PRESSE
Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00
Zaïnaba MOHAMED • +262 693 02 43 04

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE
112 Bd Halidi Sélémani - BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr